

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 27 AOUT 2014**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 13/08/2014
- Date d'affichage : 13/08/2014

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le vingt sept août, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Ludovic DUHENNOIS, Isabelle DURUSSEL, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Daniel LORGNET, Hervé MORVAN et Emilie ROBILLARD.

Etaient absents : Jean-Claude LESUEUR a donné pouvoir à Eric BERTRAND, Céline BERLEMONT a donné pouvoir à Emilie ROBILLARD, Serge ALLAIRE.

Madame Emilie ROBILLARD a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2014 dont chaque conseiller a reçu un exemplaire.

M. le Maire propose un point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour qui est : modification du contrat avenir pour l'école. Ce point supplémentaire est accepté à l'unanimité. Il est donc rajouté à l'ordre du jour.

DELIBERATION 2014/71 : MODIFICATION DU CONTRAT AVENIR POUR LES ESPACES VERTS
(Rapporteur :Sylvain CARDON)

Dans la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2014, il a été proposé aux membres du conseil municipal de faire commencer le Contrat Avenir à partir du 06/08/2014. Au Conseil Municipal du 2 juillet, la date de commencement du contrat d'avenir a été avancée au 7 juillet.

Il s'avère qu'un jeune avait été recruté. Mais il n'a pas souhaité continuer.

Avec les difficultés rencontrées pour trouver un candidat, la date de commencement du contrat d'avenir est repoussée au 1^{er} septembre 2014.

Dans le cadre des contrats aidés, Il vous est proposé de solliciter une aide de 2 000 euros pour l'achat de matériel auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Sylvain CARDON,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser avec un Contrat Avenir pour un agent polyvalent aux services techniques pour un an renouvelable à partir du 01/09/2014 pour un emploi de 35h/semaine au SMIC horaire brut,

DECIDE de demander une aide de 2 000 euros, associée à ce contrat, auprès du Conseil Général pour l'achat de matériel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2014/72 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION DE VITRAUX A L'EGLISE (Rapporteur :Brigitte CUGNET-WATTELET)

Les services du Conseil Général ont demandé à actualiser la demande de subvention pour la création des vitraux à l'église suite à l'augmentation du devis des Ateliers Duchemin.

Ainsi la dépense subventionnable concernant la création des deux vitraux dans le chœur de l'église est de 25 965,00€ HT (dont coût 5 000€ HT concernant l'œuvre de l'artiste et 1 676,00€ HT d'échafaudage).

Il est proposé de demander une subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre de la programmation 2014 sur une dépense subventionnable de 25 965,00€ HT pour la création et la protection des deux vitraux du chœur de l'église.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION 2014/73 : MODIFICATION DU CONTRAT AVENIR POUR L'ECOLE (Rapporteur :Bernadette BLANCHARD)

Dans la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2014, il a été proposé aux membres du conseil municipal de faire commencer le Contrat Avenir pour assurer les Temps d'activités périscolaires (TAP) et la garderie y compris le mercredi à partir du 1^{er} septembre 2014.

Il s'avère que la mission locale qui suit le dossier n'est pas mesure de nous préparer les documents administratifs pour embaucher à partir du 1^{er} septembre.

Il est donc nécessaire de changer la date et de proposer celle du 2 septembre 2014 pour débiter le contrat avenir.

Dans le cadre des contrats aidés, Il vous est proposé de solliciter une aide de 2 000 euros pour l'achat de matériel auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contractualiser avec un Contrat Avenir pour un emploi à l'école, à la garderie et à la mairie pour un an renouvelable à partir du 02/09/2014 pour un emploi de 35h/semaine au SMIC horaire brut,

DECIDE de demander une aide de 2 000 euros, associée à ce contrat, auprès du Conseil Général pour l'achat de matériel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Chaque conseiller a été informé du rapport d'activité 2013 de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Il n'y a aucune remarque à faire.
- GRDF a également transmis un compte rendu d'activité de la concession sur la commune. Il est consultable en mairie. Il n'y a pas d'observations à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Séance du conseil municipal du 27 août 2014

DELIBERATIONS

- 2014/71 Modification du Contrat Avenir pour les espaces verts
2014/72 Demande de subvention au Conseil Général pour la création de vitraux à l'église
2014/73 Modification du Contrat Avenir pour l'école

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		ROBILLARD Emilie	